Un parcours d'installation atypique

S'installer hors cadre familial, dans une production de niche et après 40 ans n'est pas un long fleuve tranquille. Heureusement des dispositifs spécifiques existent comme le BPREA, le stage de parrainage, l'AINA. Un parcours que vit actuellement Blaise Corneloup.

En 2025, 20 % des porteurs de projet d'installation reçus par le point accueil installation (PAI) de l'Adasea de la Marne sont non issus du milieu agricole. 35 % d'entre eux n'ont pas acquis de diplôme agricole de niveau bac au minimum, capacité professionnelle agricole indispensable pour une installation aidée. Par ailleurs, 13 % des porteurs de projets reçus étaient âgés de plus de 40 ans.

À 45 ans, Blaise Corneloup en fait partie et s'apprête à s'installer pour se lancer dans la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Une nouvelle reconversion pour celui qui n'est pas d'origine agricole et qui a déjà connu plusieurs vies professionnelles : électricien, graphiste et webdesigner, création d'une entreprise de maîtrise d'ouvrage… « *Ayant grandi en milieu rural, puis vécu à Reims, en 2022, je suis reparti à la campagne dans les Ardennes,* raconte Blaise Corneloup. *Les discussions avec des voisins et la participation à la moisson m'ont donné envie de faire ce métier et de me lancer dans la production de PPAM ayant des vertus sur le stress et le sommeil, deux problématiques que j'ai moi-même rencontrées. J'ai aussi envie de travailler le houblon dans un second temps pour développer une gamme d'oreillers améliorant le sommeil. Devenir mon propre patron était la seule solution car c'est une activité de niche dans la région.* »



À 45 ans, Blaise Corneloup projette de devenir associé dans une exploitation de maraîchage pour lancer une production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, si son stage de parrainage est concluant. © B. Corneloup

Un stage de parrainage pour s'associer

N'ayant pas la capacité professionnelle agricole, il passe un BPREA de fin 2023 à début 2024 en distanciel à 100 % avec 180 h de stage dans quatre exploitations ardennaises : une pour le houblon, deux en grandes cultures et une dernière en arboriculture. Et en 2025, il prend rendez-vous au PAI de la Marne pour s'informer sur le parcours à l'installation. Autre frein à lever pour s'installer hors cadre familial : trouver du foncier. « *Lors de mon BPREA, on m'avait expliqué que ça allait être compliqué. Je me suis donc orienté vers une installation en tant qu'associé sur une exploitation existante. J'ai été mis en contact avec Jonathan Bouton du Gaec Jardins du Marais à Val-de-Vesle et son associé.* » Le Gaec aime bien innover et les trois hommes ont la même philosophie. S'étant installé après un stage de parrainage, Jonathan Bouton en propose un à Blaise Corneloup.

« *Cela va démarrer en juillet pour six à neuf mois. L'objectif est de pouvoir prendre mes marques au sein de l'exploitation et vis-à-vis des associés et voir si l'intégration d'un atelier de PPAM est viable d'un point de vue économique et pratique, pour au final devenir associé.* » Soutenu par la région, le stage de parrainage peut être indemnisé à hauteur de 1 000 € par mois sous certaines conditions. Tout au bout de ce parcours à l'installation démarré fin 2023, si le stage de parrainage débouche sur une association au sein du Gaec, Blaise Corneloup pourra déposer une demande d'aide à l'installation du nouvel agriculteur (AINA), aide destinée à ceux qui s'installent au-delà de 40 ans. Si comme Blaise Corneloup, vous avez un projet d'installation, n'hésitez pas à contacter l'Adasea de la Marne pour être accompagné par le PAI.